



Le service volontaire européen (SVE)



Aider l'équipe pédagogique d'un jardin d'enfants en Pologne, apprendre les techniques d'une ferme bio en Finlande, assister une ONG en faveur des droits de l'homme en Moldavie... le service volontaire européen est à la fois une expérience de mobilité et d'engagement citoyen. Une aventure qui participe à votre développement personnel, éducatif et professionnel.

Le service volontaire européen, qu'est-ce que c'est ?

Le service volontaire européen (SVE) est une action du programme Erasmus + jeunesse en action de l'Union européenne. Il s'adresse à celles et ceux qui ont envie de se sentir utile, d'apporter

leur aide à une association ou un organisme d'utilité publique, d'apprendre d'une culture différente...

Qui peut y participer ?

Tous les jeunes de 17 à 30 ans. Aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est requis pour participer au SVE.

Quels sont les missions proposées en SVE ?

Les missions sont très variées et couvrent tous les champs possibles de l'engagement : aide auprès des réfugiés, santé et bien-être, recherche scientifique, dialogue social, dialogue inter-religieux, égalité des chances, environnement et changement climatique, bien-être animal, éducation et promotion du sport, petite

enfance... Pour vous faire une idée précise des projets proposés, vous pouvez consulter la base de données des projets de volontariat.

Attention : le SVE ne peut en aucun cas se substituer à un emploi, ce n'est pas non plus un séjour linguistique ou un complément à des études.

Dans quels pays peut-on partir ?

La majorité des missions se déroulent dans les 27 pays de l'Union européenne, à savoir : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

La participation du Royaume-Uni à ce programme continue jusqu'à nouvel ordre mais le Brexit risque de changer la donne. Quelques missions peuvent être réalisées dans des pays tiers partenaires du programme : Ancienne République yougoslave de Macé-

doine, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie.

Combien de temps dure une mission ?

La durée des missions proposées peut varier de 2 à 12 mois. A noter : il faut au moins 6 mois entre le moment où les démarches sont entamées et le départ.

Comment partir en SVE ?

Il vous faut contacter le correspondant ou le relai Erasmus + le plus proche de chez vous.

Combien cela va-t-il me coûter ?

Le SVE est gratuit pour le volontaire. Ses frais de transport, son accueil, son hébergement, sa protection sociale sont pris en charge. Il bénéficie aussi de cours de langue gratuitement et d'argent de poche.

EN SAVOIR PLUS

Consulter « Service Volontaire Européen-SVE » sur le site france-volontaires.org membre de l'agence du service civique service-civique.gouv.fr